

Délibération n° 2020-09-24-DGS

Vœu portant sur la visibilité du soutien
aux personnes LGBTI

COMMUNE DE FONTENAY-SOUS-BOIS

**EXTRAIT DU REGISTRE
des
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 30 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le **TRENTE SEPTEMBRE**, les membres composant le Conseil municipal de la Commune de Fontenay-sous-Bois, dûment convoqués le **VINGT DEUX SEPTEMBRE**, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de **Monsieur Jean Philippe GAUTRAIS, Maire**.

ETAIENT PRESENT.E.S

M. GAUTRAIS, Mme KLOPP, M.CORNELIS, Mme FENASSE, M.SEYE, Mme AVOGNON-ZONON, M.LACHELACHE, Mme NIAKHATE, M.MORA, Mme LELU, M.DAMIANI, Mme BENZIANE, M.GUENICHE, Mme NAIT-BAHLOUL, M.ORJEBIN, Mme BOUHADA, Mme CHARDIN, M.BRUNET, Mme MAFFRE BOUCLET, M.MALLERIN, Mme GAUTHIER, M.CHAMPETIER, M.CLERGET, Mme LARABI, M.LEBLANC, Mme VIENNEY, Mme GARNIER, M.MULLER, M.DAUMONT LEROUX, M.BATTAL, Mme SAINT-GAL, Mme JANIAUX, M.RISPAL, M.NOMBO POATY, Mme MARTINEZ, Mme CHAMBRE-MARTIN, M.MATHIEU, M.BERTRAND, M.LECOQ, Mme AMSELLEM-SIMONNET, M.BEDOURET, Mme CAZALS

EXCUSE.E.S – REPRESENTE.ES

M.MALLERIN (à partir du point 16)	a donné mandat à	Mme SAINT-GAL
Mme MICHEL	a donné mandat à	M.ORJEBIN
M.GUYOT	a donné mandat à	M.LECOQ
Mme INDJA	a donné mandat à	Mme AMSELLEM-SIMONNET

Le Président ayant ouvert la séance, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

M. DAMIANI ayant obtenu la majorité des voix, a été désigné pour remplir cette fonction qu'il a acceptée.

PREAMBULE

ATTENDU qu'en 2020, en France, les personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, trans et intersexe continuent de subir de violentes manifestations de LGBTIphobies : discriminations, refus de service, dédain, insultes, moqueries, humiliations, outing, menaces, crachats, bousculades, passages à tabac, viols, etc. Pire la situation se dégrade.

ATTENDU qu'en 2019, les violences à l'égard des LGBTI ont augmenté de 36%, une forte hausse qui fait suite à une augmentation de 38% en 2018. C'est ainsi que 1870 personnes ont déposé plainte selon le dernier rapport du Ministère de l'intérieur pour des violences subies en raison de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre, réelles ou supposées. La crise sanitaire du COVID-19, propice aux violences intra-familiales, annonce un tableau encore plus noir pour 2020. D'autant que ces chiffres sont en deçà de la réalité car seulement 5 à 20% des agressions feraient l'objet d'une plainte, selon le même rapport. Les violences à l'égard des personnes LGBTI ne sont pas ponctuelles et imprévisibles mais quotidiennes et systémiques.

ATTENDU que beaucoup de personnes LGBTI subissent des discriminations croisées. Pour les personnes réfugié.es, c'est la double peine car elles ne peuvent le plus souvent pas bénéficier de l'asile en raison des discriminations subies dans leur pays. Les femmes lesbiennes, bies, trans endurent à la fois les LGBTIphobies et le sexisme. Beaucoup d'actes LGBTIphobes s'accompagnent aussi d'une dimension raciste ou antisémite, ce qui place ces personnes sous les feux croisés des discriminateur.ices. Les LGBTI senior.es, séropositif.ves, en situation de handicap et/ou précarisé.es subissent régulièrement des discriminations multiples, d'autant plus difficiles à vivre qu'elles sont socialement invisibilisées.

ATTENDU que les opposant.es à l'égalité des droits ne se cantonnent pas à l'Hexagone. L'homosexualité est encore considérée comme illégale dans plus de 70 pays, parfois passible de la peine de mort. Elle l'est devenue en 2010 au Gabon et au Tchad. L'Égypte et la Guinée équatoriale pourraient bientôt la pénaliser. Aux États-Unis, les meurtres de personnes trans et intersexes sont en augmentation. En Tchétchénie, on emprisonne et on torture les personnes homosexuelles. En Pologne, on ouvre des « zones sans idéologie LGBT » et on arrête les militant.es. L'Union européenne proteste mais ne sanctionne pas. Les organisations confessionnelles entretiennent des silences coupables, quand elles ne participent pas activement à la reproduction de ces discriminations.

ATTENDU que pour autant les personnes LGBTI sont de plus en plus acceptées. 85% des Français.es considèrent en 2019 que l'homosexualité est « une manière comme une autre de vivre sa sexualité ». Comment expliquer alors la persistance d'actes LGBTIphobes ? C'est que la source réactionnaire et conservatrice, est loin d'être tarie. Dotés d'une vision hétéronormative, patriarcale et binaire du genre, les réseaux s'opposant à l'égalité des droits sont puissants, actifs et entretiennent un climat LGBTIphobe dans le pays. Ils ne veulent pas remettre en question un système, non pas naturel, mais socialement construit qui hiérarchise la diversité des corps, des désirs, des comportements et des modes d'expression. Ils rejettent toute évolution positive des droits et des conditions de vie des personnes LGBTI. Les débats autour du Mariage pour tous et de la loi bioéthique en ont fait la démonstration.

ATTENDU que face à cette opposition politique qui gagne du terrain, la garde ne peut être baissée. Il faut afficher fièrement la couleur de notre aspiration à la liberté de chacune et chacun de disposer de son corps et de son esprit, le droit de déterminer librement son identité et son expression de genre et de vivre son orientation sexuelle en sûreté. Les droits des personnes LGBTI doivent être étendus. La libération de la parole doit être encouragée et les victimes protégées. Les milieux familiaux, administratifs, scolaires, sportifs et professionnels doivent faire l'objet d'une sensibilisation particulière. La République n'est pas un régime neutre. Elle doit être l'outil de l'extension des droits et le socle de défense des libertés.

CONSIDERANT ce tableau inquiétant de la situation des personnes LGBTI dans notre pays et au-delà des frontières nationales,

CONSIDERANT que c'est en Île-de-France que les cas signalés de LGBTIphobies sont les plus importants,

CONSIDERANT notre engagement à combattre toute forme de discrimination et à étendre l'égalité des droits

APRES EN AVOIR DEBATTU,

LE CONSEIL

A LA MAJORITE

Par 38 voix POUR M. GAUTRAIS, Mme KLOPP, M. CORNELIS, Mme FENASSE, M. SEYE, Mme AVOGNON-ZONON, M. LACHELACHE, Mme NIAKHATE, M. MORA, Mme LELU, M. DAMIANI, Mme BENZIANE, M. GUENICHE, Mme NAIT-BAHLOUL, M. ORJEBIN, Mme BOUHADA, Mme CHARDIN, M. BRUNET, Mme MAFFRE-BOUCLET, M. MALLERIN, Mme GAUTHIER, M. CHAMPETIER, M. CLERGET, Mme LARABI, M. LEBLANC, Mme VIENNEY, Mme GARNIER, Mme MICHEL, M. MULLER, Mme DAUMONT-LEROUX, M. BATTAL, Mme SAINT-GAL, Mme JANIAUX, M. RISPAL, M. NOMBO-POATY, Mme MARTINEZ, M. BEDOURET, Mme CAZALS

Ne prennent pas part au vote Mme CHAMBRE-MARTIN, M. MATHIEU, M. GUYOT, Mme INDJA, M. BERTRAND, M. LECOQ, Mme AMSELLEM-SIMONNET

DEMANDE que l'Hôtel de ville de Fontenay-sous-Bois décore sa façade et son parvis aux couleurs du drapeau arc-en-ciel pendant le Mois des fiertés, au moment de la Marche des fiertés de Paris Île-de-France et lors de la Journée internationale de lutte contre l'homophobie et la transphobie (17 mai) pour manifester son soutien aux personnes LGBTI.

Transmission électronique en
Préfecture du Val-de-Marne

le 6. OCT. 2020

Publication

le 6. OCT. 2020

Notification

le

Certifié exécutoire

POUR EXTRAIT CONFORME

Jean-Philippe GAUTRAIS

Maire

